

Spécial COVID-19



Coronavirus COVID-19 :

garde d'enfants des professionnels de santé

À VOIR

- ▼ Coronavirus COVID-19 : garde d'enfants des professionnels de santé
- ▼ Continuité du service public
- ▼ Et pour les professionnels impactés par le COVID-19 ?
- ▼ Mise à jour des informations sur les sites Internet

À RETENIR

Accueil des enfants des professionnels de santé (crèches et accueil de loisirs)

04 74 20 99 37

Astreintes eau et assainissement

04 74 20 86 73

Education Nationale

Pour les enfants des professionnels de santé en âge d'être scolarisé

04 76 74 79 76

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée depuis la Chine.

La France a réagi en recommandant l'utilisation des gestes barrières et en mettant en place des mesures successives de restriction.

Afin de réduire la propagation du virus, le Président de la République a annoncé un dispositif de confinement actif depuis mardi 17 mars 2020 à 12h.

Conformément aux directives données par le Gouvernement, les crèches de Bièvre Isère restent ouvertes aux professionnels de santé. Afin de participer à la gestion de cette crise sanitaire, Bièvre Isère Communauté est allée plus loin pour faciliter le quotidien des personnels soignants.

Accueil des 0-6 ans

Bien que fermées au public, les crèches de Bièvre Isère Communauté restent ouvertes en semaine et le week-end pour l'accueil des enfants de 3 mois à 6 ans des professionnels de santé.

Accueil des 3-12 ans

Un accueil de loisirs 3-12 ans à Saint-Jean de Bournay et à La Côte St-André reste ouvert aux enfants de professionnels de santé les mercredis et les week-end. Les horaires ont été élargi de 7h à 19h. D'autres locaux pourront être ouverts par tranche de 10 enfants.

► **Un numéro d'astreinte a également été mis en place à destination des professionnels de santé qui auraient besoin d'un mode de garde : 04 74 20 99 37.**

Sur présentation d'un justificatif professionnel et du carnet de santé de l'enfant.

Accueil scolaire

Pour les enfants des professionnels de santé en âge d'être scolarisés, l'accueil en semaine est assuré par l'Education Nationale et le périscolaire par les mairies.

Coronavirus COVID-19 :

Continuité du service public

Suite aux mesures de restriction et de confinement annoncées successivement le 14 et le 16 mars 2020, Bièvre Isère Communauté a adapté l'ouverture de ses services. Ainsi, certains services essentiels adoptent un fonctionnement exceptionnel pour assurer la continuité du service public.

Services assurés avec possibilité d'astreintes

Pour correspondre aux différentes annonces du Gouvernement, Bièvre Isère Communauté a mis largement en place le télétravail, afin d'éviter aux agents de s'exposer aux risques.

- Les services de la communauté de communes maintiennent un accueil téléphonique et la plupart des agents peuvent être contactés à distance aux heures d'ouverture des bureaux sur les numéros habituels.
- La collecte des ordures ménagères continue et un service minimum avec un ralentissement des fréquences de passage pourrait être envisagé.
- Le tri sélectif est assuré par le SICTOM et les points d'apport volontaire continuent d'être vidés.
- Pour l'eau et l'assainissement, les services fonctionnent en mode d'astreinte au **04 74 20 86 73**

Et pour les professionnels impactés par le COVID-19 ?

Pour aider les entreprises à surmonter cette période, l'Etat a mis en place des possibilités de report pour les prochaines échéances fiscales et sociales. Si le report est de droit, il n'est cependant pas automatique. Les entreprises doivent veiller à effectuer les demandes auprès des services concernés (URSSAF, impôt...).

Les dispositifs de l'Etat concernent les échéances sociales et fiscales, ainsi que le recours au chômage partiel.

→ Tous les dispositifs en vigueur sur le site du gouvernement : economie.gouv.fr

Les entreprises peuvent aussi prendre attache auprès de la DIRECCTE et BPI France pour toutes les solutions mises en place par le gouvernement.

› **Référent unique de la DIRECCTE pour la région Auvergne-Rhône-Alpes 04 72 68 29 69 ou ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr**

Entreprise, vous pouvez contacter le pôle développement économique de Bièvre Isère au 06 76 65 43 03.

Suivez-vous sur Facebook !

Bièvre Isère Communauté publie régulièrement des informations sur sa page Facebook : travaux, événements, actualités, retours, perturbations, consignes...

Pour vous et pour vos administrés, suivez-nous sur la page Bièvre Isère Communauté !

Mise à jour des informations sur les sites Internet des mairies

Pour que les informations fournies aux habitants soient à jour, sans surcharger vos équipes municipales déjà très sollicitées, n'hésitez pas à renvoyer les usagers vers le site Internet de Bièvre Isère Communauté.

www.bievre-isere.com

Annulation ou report d'événements

Suite aux annonces du Gouvernement et pour limiter la propagation du virus, Bièvre Isère Communauté a annulé ou reporté plusieurs événements.

- Annulation du forum des métiers (2/04), de la journée sport, santé et nature (16/04)
- Report du festival Les Arts Allumés 2020, des expositions à la Grange Chevrotière